

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Verrières

SEANCE DU 29 MAI 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du conseil municipal, sous la présidence de **Mélanie BAGATTIN**, maire.

Présents : **BAGATTIN Mélanie, BERTIN Michel, BLOUIN Stéphanie, BOUTIER Thierry, BRIAND Jérôme, DENIZOT Elodie, FILLOT Sophie, LUISE Dominique, MOREAU Martine, RICHARD Céline, RICHÉ Céline, ROYER Stéphane, SCHEPENS Sébastien, STAIGER Jean-Marie, VAILLOT Isabelle.**

Absents : .

Représentés : **BOUVARD Amandine à DENIZOT Elodie, REMEN Franck à RICHARD Céline.**

Madame RICHÉ Céline a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Débat sur le PADD
N° de délibération : 24_22CM

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	0

Rapporteur : **Mélanie BAGATTIN**

Madame le Maire expose les objectifs du P.A.D.D., à savoir :

- Affirmer l'attractivité du centre-bourg tout en préservant son caractère rural**
- Maintenir le cadre de vie et prendre en compte le patrimoine local**
- Protéger l'activité agricole et l'environnement naturel et prendre en compte les risques**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 ;

Vu les délibérations en date du 05 Juillet 2023 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après avoir débattu des orientations du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables, **aucune observation n'est enregistrée** ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DÉCIDE**

- **DE PRENDRE ACTE** du débat organisé en son sein sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 31 mai 2024
Mélania BAGATTIN,
Maire



Melanie BAGATTIN
2024.05.31 14:27:38 +0200
Ref:6602313-9886819-1-D
Signature numérique
la Maire

Mélania BAGATTIN